

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: 0030100
Dénomination: VIACEM
Nom chimique et synonymes: VIACEM
UFI: Y500-X0VV-P00J-YTYT

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Secteur d'utilisation: SU22 – Utilisations professionnelles SU21 – Utilisations par des consommateurs
Catégorie de produit: PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Utilisations déconseillées

Évitez l'utilisation:

- Utilisations différentes que celles décrites.
- Impliquant la formation d'aérosols ou l'émission de vapeurs à des concentrations supérieures à 10 ppm lorsque les travailleurs sont exposés sans protection des voies respiratoires.
- Impliquant le risque d'éclaboussures dans les yeux/la face où les travailleurs n'ont pas protections des yeux/face.
- Impliquant émissions directes dans l'air/eau de surface qui ne peuvent pas être tamponnées par des moyens naturels pour maintenir le pH au niveau naturel.

Dénomination supplémentaire: Détergent détartrant qui enlève le calcaire pour les chantiers de construction et les surfaces de construction résistantes aux acides.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: MARBEC S.R.L.
Adresse: VIA CROCE ROSSA 5/i
Localité et Etat: 51037 MONTALE (PISTOIA)
ITALIA
Tél. +039 0573/959848
Fax:

Courrier de la personne compétente,
personne chargée de la fiche de données de
sécurité.

Fournisseurs

: info@marbec.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à

MARBEC srl
+39 0573959848 h8.30-13 h14-18 ou +39 3348578502
Numéro de téléphone Centre Antipoison actif 24/24 h
FRANCE: +33 01 40 05 48 48 Centres Antipoison et de Toxicovigilance du Paris

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2020/878.

D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification e indication de danger:

Corrosion cutanée, catégorie 1B	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, catégorie 1	H318	Provoque de graves lésions des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H290	Il peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence:

P260	Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P280	Porter des gants de protection / des vêtements protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Contient: acide chlorhydrique 31-33%

Ingrédients conformes au règlement (CE) n ° 648/2004

acide chlorhydrique 10% <C <20%,
tensioactifs non ioniques <5%,
parfum

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage \geq à 0,1%.

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration \geq 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)
ACIDE CHLORHYDRIQUE 31-33%		
CAS 7647-01-0	$25 \leq x < 50$	Met. Corr. 1 H290, Skin Corr. 1B H314, Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H335, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: B
CE 231-595-7		Skin Corr. 1B H314: \geq 25%, Skin Irrit. 2 H315: \geq 10%, Eye Dam. 1 H318: \geq 25%, Eye Irrit. 2 H319: \geq 10%, STOT SE 3 H335: \geq 10%
INDEX 017-002-01-X		
Rég. REACH 01-2119484862-27-****		

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 30/60 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter aussitôt un médecin.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Consulter aussitôt un médecin.

INGESTION: Faire boire dans la plus grande quantité possible. Consulter aussitôt un médecin. Ne provoquer de vomissement que sur autorisation expresse du médecin.

INHALATION: Appeler aussitôt un médecin. Amener la personne à l'air libre loin du lieu de l'accident. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Adopter les précautions appropriées pour le secouriste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Choisir les moyens d'extinction les mieux adaptés à la situation.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Le produit n'est ni inflammable ni combustible.

5.3. Conseils aux pompiers

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

ACIDE CHLORHYDRIQUE 31-33%

Recommandations générales

Assurez-vous qu'il y a une ventilation suffisante dans le dépôt. Utilisez le système de ventilation localisé. Assurez-vous que les contenants sont bien fermés, dans un endroit frais et sec.

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards. N'utilisez pas de contenants vides avant d'avoir été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, assurez-vous qu'il n'y a pas de résidus incompatibles dans les conteneurs. Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux salles à manger.

Pendant le travail, ne pas manger, boire ou fumer.

Se laver les mains après utilisation. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

Veillez également vous référer au paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Recommandations sur l'hygiène professionnelle. Manipuler selon les bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

	chroniques	chroniques	chroniques	chroniques
Inhalation			15 mg/m3	8 mg/m3

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET DISPOSITIFS

Respectez les mesures standard pour l'utilisation de produits chimiques. Ne pas respirer les vapeurs. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Bien se laver après usage (prendre une douche si nécessaire). Rangez les vêtements de travail dans un endroit séparé. Porter un équipement adapté au travail (voir ci-dessous).

PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (réf. norme EN 374) : gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

Matériau approprié : NBR (caoutchouc nitrile-butadiène) - Caoutchouc butyle (caoutchouc butyle) 0,5 mm, > 8h.

AVIS: La sélection de gants spécifiques pour une application particulière et la durée d'utilisation sur un lieu de travail doivent également prendre en compte tous les facteurs pertinents sur le lieu de travail, tels que, mais sans s'y limiter, d'autres produits chimiques pouvant être manipulés, physique (protection contre les coupures / perforations, compétences manuelles, protection thermique), réactions corporelles possibles au matériau des gants, ainsi que les instructions / spécifications fournies par le fabricant du gant.

PROTECTION DES PEAU

Porter des gants de protection contre les acides (par exemple butyle, butyl-néoprène, néoprène, saranex, viton ou viton néoprène). Combinaison de protection résistante aux acides.

PROTECTION DES YEUX

Utilisez des lunettes de sécurité (avec écrans latéraux). Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

Pas nécessaire pour une utilisation normale. En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type B dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumes, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE.

Ne pas permettre l'introduction de la substance dans les eaux usées ou les cours d'eau. Les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration industrielle ou municipale où des traitements primaires et secondaires sont disponibles.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Informations
Etat Physique	liquide	
Couleur	vert	
Odeur	âcre	
Point de fusion ou de congélation	Pas applicable	
Point initial d'ébullition	Pas disponible	
Inflammabilité	incombustible	
Limite inférieur d'explosion	Pas applicable	
Limite supérieur d'explosion	Pas applicable	
Point d'éclair	> 90 °C	
Température d'auto-inflammabilité	Pas applicable	
Température de décomposition	Pas applicable	
pH	<1	
Viscosité cinématique	Pas disponible	
Solubilité	soluble dans l'eau	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas disponible	
Pression de vapeur	Pas disponible	
Densité et/ou densité relative	1,075 kg/l	
Densité de vapeur relative	Pas disponible	
Caractéristiques des particules	Pas applicable	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Informations pas disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Total solides (250°C / 482°F)	0 %
Propriétés explosives	non applicable
Propriétés comburantes	non applicable

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

Réagit énergétiquement avec les agents réducteurs, les bases fortes, les matériaux organiques et les chlorures. La réaction avec les métaux les plus courants peut libérer de l'oxygène.

10.4. Conditions à éviter

Sources de chaleur directe et les dispositions de 10.3

10.5. Matières incompatibles

Bases fortes, amines, alcools et métaux

10.6. Produits de décomposition dangereux

Chlore gazeux

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

ATE (Oral) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

ATE (Dermal) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

ACIDE CHLORHYDRIQUE

LC50 (Inhalation vapeurs):

40989 ppm/1h espèce de rat - HCl gaz (exposition de 5 minutes)

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Corrosif pour la peau

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque des lésions oculaires graves

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Sensibilisation respiratoire

Informations pas disponibles

Sensibilisation cutanée

Informations pas disponibles

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité

Informations pas disponibles

Effets néfastes sur le développement des descendants

Informations pas disponibles

Effets sur ou via l'allaitement

Informations pas disponibles

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Peut irriter les voies respiratoires

Organes cibles

Informations pas disponibles

Voie d'exposition

Informations pas disponibles

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Organes cibles

Informations pas disponibles

Voie d'exposition

Informations pas disponibles

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

11.2. Informations sur les autres dangers

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques**12.1. Toxicité**

ACIDE CHLORHYDRIQUE

LC50 - Poissons

20,5 mg/l/96h Lepomis macrochirus pH 3,25 normalisé - Test basé sur des principes scientifiques

EC50 - Crustacés

0,73 mg/l/48h daphnia magna - pH 4,7 normalisé

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques

0,73 mg/l/72h algues

12.2. Persistance et dégradabilité

ACIDE CHLORHYDRIQUE

Solubilité dans l'eau

> 10000 mg/l

Dégradabilité: données pas disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations pas disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Informations pas disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage \geq à 0,1%.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.

12.7. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****ACIDE CHLORHYDRIQUE 31-33%**

Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur. Le récipient vide doit être traité de la même manière que le produit ou, si possible, lavé et recyclé. Avertissement : des traces d'acide chlorhydrique peuvent être présentes dans les conteneurs de déchets. Les résidus ou les déchets d'acide chlorhydrique, résultant d'une utilisation normale, doivent être manipulés en prenant les précautions personnelles et environnementales appropriées (voir section 8)

Les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une usine de traitement des eaux usées industrielles ou municipales où des traitements primaires et secondaires sont disponibles. Sans préjudice des restrictions spécifiques contenues dans les autorisations de rejet, des résidus d'acide chlorhydrique peuvent être utilisés pour réguler le pH dans les stations d'épuration, en veillant à ne pas dépasser la concentration limite à la décharge pour l'ion Cl⁻. Ils peuvent également être envoyés aux lignes de traitement des eaux usées à condition que les caractéristiques de la décharge finale ne changent pas. Fonctionner dans tous les cas selon les réglementations locales et nationales en vigueur

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR / RID, IMDG, 1789
IATA:

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: HYDROCHLORIC ACID SOLUTION
IMDG: HYDROCHLORIC ACID SOLUTION
IATA: HYDROCHLORIC ACID SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID: Classe: 8 Etiquette: 8

IMDG: Classe: 8 Etiquette: 8

IATA: Classe: 8 Etiquette: 8

**14.4. Groupe d'emballage**

ADR / RID, IMDG, III
IATA:

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID: NO
IMDG: NO

IATA: NO

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID:	HIN - Kemler: 80	Quantités Limitées: 5 L	Code de restriction en tunnels: (E)
	Special provision: -		
IMDG:	EMS: F-A, S-B	Quantités Limitées: 5 L	
IATA:	Cargo:	Quantité maximale: 60 L	Mode d'emballage: 856
	Pass.:	Quantité maximale: 5 L	Mode d'emballage: 852
	Special provision:	A3, A803	

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE

: Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

<u>Produit</u>	
Point	3

Substances contenues

Point	75
-------	----

Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Pas applicable

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage \geq à 0,1%.Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012

:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam

:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm

:

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes dans le mélange:

ACIDE CHLORHYDRIQUE

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, catégorie 1B
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH

- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
 3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)
 4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
 10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
 15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
 16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
 17. Règlement (UE) 2019/1148
 18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
 19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
 20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
 21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)
- The Merck Index. - 10th Edition
 - Handling Chemical Safety
 - INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
 - Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
 - N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
 - Site Internet IFA GESTIS
 - Site Internet Agence ECHA
 - Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie

2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

01 / 02 / 03 / 09 / 11 / 12 / 15 / 16.

Annexe à la fiche de données de sécurité étendue (eSDS)

VIACEM Scénario d'exposition 1-A (fait référence à la substance acide chlorhydrique)

Utilisation professionnelle de VIACEM

Scénario d'exposition

SECTION 1	TITRE DU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	VIACEM - Usage professionnel (référé à la substance acide chlorhydrique)
Description d'utilisation	<p>Secteur d'utilisation: professionnel SU22 (administration, éducation, divertissement, services, artisanat)</p> <p>Catégories de processus: PROC8a: Transfert d'une substance ou d'une préparation (remplissage / vidage) depuis / vers des récipients / grands conteneurs, dans des installations non dédiées PROC10: application avec rouleaux et pinces PROC11: spray non industriel PROC19: mélange manuel avec contact direct, avec l'utilisation exclusive d'un équipement de protection individuelle.</p> <p>Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a: utilisation intérieure à large dispersion d'adjuvants technologiques ERC8b: utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives dans des systèmes ouverts ERC8e: utilisation à grande dispersion de substances réactives dans des systèmes ouverts à l'extérieur</p>
Processus, tâches et activités couverts	Utilisation professionnelle d'un nettoyant à base d'acide chlorhydrique
Critères d'exposition ES	SCOEL: - 8 mg / m ³ - 8 heures. TWA - 15 mg / m ³ - 15 min. TWA (valeurs se référant à la substance acide chlorhydrique)
SECTION 2	CONTRÔLES D'EXPOSITION
Section 2-a	Scénario d'exposition contribuant au contrôle de l'exposition environnementale
Caractéristiques du produit	Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa [OC4]. PROC13: pressions de vapeur partielles sur un bain de solution de 15% HCl sono: T °C p _{HCl} Pa 20 1.89 30 4.93 40 12.2 50 28.6

	60 64.5 70 139 80 290 90 584 100 1140 (Cf. ELECNRTL in Aspenplus (vs. 2004.1))
Montants utilisés	NR
Durée d'utilisation	Fréquence pendant 360 jours par an
Autres conditions de fonctionnement d'utilisation affectant les expositions environnementales	S'assurer que toutes les eaux usées sont collectées et traitées via une station d'épuration
Conditions techniques locales et mesures pour réduire ou limiter les rejets et émissions dans l'air et les rejets directs dans le sol.	S'assurer que toutes les eaux usées sont collectées et traitées via une station d'épuration
Mesures organisationnelles visant à empêcher / limiter la sortie du site	Prévenir les fuites et la contamination du sol / de l'eau par les déversements
Conditions et mesures relatives à la station d'épuration municipale	Les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration industrielle ou municipale qui fournit des traitements primaires et secondaires
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	NR
Conditions et mesures liées à la valorisation externe des déchets	NR
Autres mesures de contrôle environnemental en plus de ce qui précède	NR
Section 2-b	Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
Caractéristiques du produit	Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa [OC4]. PROC13: Les pressions partielles de vapeur sur un bain avec une solution de HCl à 15% sont: T °C pHCl Pa 20 1.89 30 4.93 40 12.2 50 28.6 60 64.5 70 139 80 290 90 584 100 1140 (Cf. ELECNRTL in Aspenplus (vs. 2004.1))

Concentration de la substance (acide chlorhydrique) dans le produit	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 40%
Montants utilisés	Varie entre les millilitres (échantillonnage) et les mètres cubes (transfert de matière)
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Autres conditions opérationnelles impliquant des expositions des travailleurs	Il suppose l'utilisation du produit à une température ne dépassant pas 20 ° C par rapport à la température ambiante. Elle présuppose l'application d'une norme d'hygiène de base adéquate sur le lieu de travail. Assurez-vous que le personnel d'exploitation est correctement informé afin de limiter toute exposition.
Mesures de gestion des risques	
En raison des propriétés corrosives de la substance, porter des vêtements de protection appropriés pour la peau et les yeux.	
PROC8a: Transfert de produits en vrac. Échantillonnage pendant le processus. Tambours / transferts de lots. Expositions génériques (systèmes ouverts). Nettoyage et entretien des équipements. Transport.	Manipulez la substance dans un système principalement fermé pourvu de ventilation par extraction (efficacité minimum 90%) Fournir une ventilation par extraction aux points d'émissions (efficacité minimale 90%)
PROC10: application au rouleau ou au pinceau. Nettoyage et entretien des équipements	Assurer un niveau adéquat de ventilation contrôlée (de 5 à 15 renouvellements d'air par heure) (efficacité minimum 90%) Porter des gants de protection (conformes à la norme EN374)
PROC11: application par pulvérisation ou par brouillard avec des systèmes manuels. Application par pulvérisation ou par brouillard avec des systèmes de machine. Nébuliseur.	Fournir une ventilation par extraction aux points d'émissions (efficacité minimale 90%) Portez un masque complet (conforme à la norme EN140) équipé d'un filtre de type A ou supérieur Fournir une ventilation par extraction aux endroits où les émissions se produisent (efficacité minimale 90%). N'effectuez aucune opération pendant plus de 15 minutes.
PROC19: opérations de mélange (systèmes ouverts). Prémélange d'additifs.	Porter des gants de protection conformes à la norme EN 374. Portez un masque complet (conforme à la norme EN140) équipé d'un filtre de type A ou supérieur. Porter des gants de protection conformes à la norme EN374. N'effectuez aucune opération pendant plus de 15 minutes.
SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION ET RÉFÉRENCE À SA SOURCE

Section 3-a**Estimation de l'exposition et référence à sa source - Environnement**

La substance se dissocie au contact de l'eau, le seul effet est le changement de pH. Par conséquent, après avoir traversé le STP, l'exposition est considérée comme quasi inexistante et sans risque

Section 3-b**Estimation de l'exposition et référence à sa source - Travailleurs: PROC10 et PROC8a**

Utilisation sûre pour les activités > 4 heures à condition d'utiliser LEV (efficacité minimale 90%)

Section 3-c**Estimation de l'exposition et référence à sa source - Travailleurs: PROC11**

PROC11: utilisation sûre pour les activités > 4 heures uniquement si LEV est utilisé (efficacité minimum 90%) et également un respirateur (demi-masque) ou limiter l'exposition à <15 min. utilisant également LEV (efficacité minimum 90%)

Section 3-d**Estimation de l'exposition et référence à sa source - Travailleurs: PROC19**

PROC19: utilisation sûre pendant > 4 heures à condition qu'un respirateur (demi-masque) soit utilisé ou limiter l'exposition pendant une période <15 min.

SECTION 4**GUIDE DE L'UTILISATEUR EN AVAL (DU0) POUR ÉVALUER SI CELA FONCTIONNE DANS LES LIMITES ÉTABLIES PAR LE SE****4.1 santé**

L'exposition des travailleurs a été évaluée à l'aide d'ECETOC TRA V2.0

4.2 Environnement

La substance se dissocie au contact de l'eau, le seul effet est le changement de pH. Par conséquent, après avoir traversé le STP, l'exposition est considérée comme quasi inexistante et sans risque

Indication supplémentaire de bonnes pratiques en plus de l'évaluation de la sécurité chimique (CSA) de REACH

Attention: les mesures rapportées dans cette section n'ont pas été prises en compte dans l'évaluation de l'exposition relative au scénario d'exposition mentionné ci-dessus. Ils ne sont pas soumis à l'obligation énoncée à l'article 37, paragraphe 4, de REACH

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Échantillonnage pendant le processus

Porter des gants de protection conformes à la norme EN374

Nettoyage et entretien des équipements [CS39]

Vidangez et purgez le système avant d'ouvrir ou d'entretenir l'équipement. Retirer immédiatement les déversements

VIACEM Scénario d'exposition 1-B (référé à la substance acide chlorhydrique)

Utilisation par les consommateurs de VIACEM

Scénario d'exposition

SECTION 1	TITRE DU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	VIACEM – Utilisation par les consommateurs (en référence à la substance acide chlorhydrique)
Description d'utilisation	<p>Settore d'uso: SU21 Utilisations par des consommateurs – domestique</p> <p>Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8b: utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives dans des systèmes ouverts ERC8e: utilisation à grande dispersion de substances réactives dans des systèmes ouverts à l'extérieur</p> <p>Catégories de produits: PC35: produits de lavage et de nettoyage (y compris les produits à base de solvants)</p>
Processus, tâches et activités couverts	Utilisation de nettoyant à base d'acide chlorhydrique en solution (concentration maximale 20%) pour les utilisations liées au PC
SECTION 2	CONTRÔLES D'EXPOSITION
Section 2-a	Scénario d'exposition contribuant au contrôle de l'exposition environnementale
Caractéristiques du produit	Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa [OC4]
Quantité utilisées	NR
Durée d'utilisation	Fréquence pendant 360 jours par an
Autres conditions de fonctionnement d'utilisation affectant les expositions environnementales	Les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration industrielle ou municipale qui assure des traitements primaires et secondaires.
Conditions techniques locales et mesures pour réduire ou limiter les rejets et émissions dans l'air et les rejets directs dans le sol.	Le site doit être équipé d'un plan d'intervention en cas de déversement afin de garantir l'existence de garanties adéquates pour minimiser l'impact des rejets sporadiques. Évitez les fuites et la contamination du sol / de l'eau causées par les déversements
Mesures organisationnelles	Le site doit être équipé d'un plan d'intervention en cas de déversement

visant à empêcher / limiter la sortie du site	afin de garantir l'existence de garanties adéquates pour minimiser l'impact des rejets sporadiques.
Conditions et mesures relatives à la station d'épuration municipale	Les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration industrielle ou municipale qui assure des traitements primaires et secondaires.
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration industrielle ou municipale qui assure des traitements primaires et secondaires.
Conditions et mesures liées à la valorisation externe des déchets	NR
Autres mesures de contrôle environnemental en plus de ce qui précède	NR
Section 2-b	Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris les produits à base de solvants)
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa [OC4]
Concentration de la substance (acide chlorhydrique) dans le produit	Couvre un pourcentage d'acide chlorhydrique dans le produit jusqu'à 20%
Quantité utilisées	Maximum 500 ml par activité
Fréquence et durée d'utilisation	Le consommateur utilise jusqu'à 4 heures (sauf indication contraire); jusqu'à 5 fois par an.
Autres conditions opérationnelles impliquant des expositions des travailleurs	Il suppose l'utilisation du produit à une température ne dépassant pas 20 ° C par rapport à la température ambiante.
Mesures de gestion des risques	
La substance peut avoir des effets irritants: pas d'effets systémiques. Pour cette raison, utilisez toujours des gants de protection lors de l'exécution des activités mentionnées	
SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION ET RÉFÉRENCE À SA SOURCE
Section 3-a	Estimation de l'exposition et référence à sa source - Environnement
La substance se dissocie au contact de l'eau, le seul effet est le changement de pH. Par conséquent, après avoir traversé le STP, l'exposition est considérée comme quasi inexistante et sans risque	
Section 3-b	Estimation de l'exposition et référence à sa source - Consommateurs: PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
L'exposition n'a pas été évaluée car la substance ne provoque que des effets cutanés locaux et / ou des	

effets par inhalation et aucun effet systémique.

Cependant, l'application de l'un des pires cas possibles a été calculée. En supposant les conditions d'application suivantes:

- Utilisé pour éliminer les résidus de ciment des briques, des carreaux, etc.;
- Utilisation d'une solution d'acide chlorhydrique à 20% dans l'eau
- Durée 8 heures
- Volume de la pièce 50 m³
- Taux de ventilation 2x / heure

Résultats:

Inhalation - concentration moyenne pendant l'événement: 15 mg / m³

Inhalation - concentration moyenne le jour de l'exposition: 5 mg / m³

Inhalation - concentration annuelle moyenne: 0,03 mg / m³ / jour

L'absorption de la substance par inhalation est peu probable car elle provoque une irritation immédiate au contact des voies respiratoires.

Cutané - charge: 465 mg / cm²

Dermique - dose aiguë (interne): 0,016 mg / kg

Dermique - Dose chronique (interne): 0,00008 mg / kg / jour

Une dose de charge aussi élevée est peu probable, mais en supposant que cela se produise, l'utilisateur réagira à la sensation de brûlure / démangeaison de la peau et portera des gants.

SECTION 4

GUIDE DE L'UTILISATEUR EN AVAL (DU) POUR ÉVALUER SI CELA FONCTIONNE DANS LES LIMITES ÉTABLIES PAR LE SE

4.1 santé

4.2 Environnement

La substance se dissocie au contact de l'eau, le seul effet est le changement de pH. Par conséquent, après avoir traversé le STP, l'exposition est considérée comme quasi inexistante et sans risque